



## ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

DU 24 MARS 2026

Lieu : Salle communale de Bonfol  
Début / Fin : 20h00 / 22h50  
Scrutateurs : VC et LB  
Ayants droit : 44 ayants droit sont présents

Le **Président** souhaite la bienvenue aux Autorités communales et aux Citoyennes et Citoyens présent(e)s.

Cette Assemblée communale extraordinaire a été régulièrement convoquée par le Journal Officiel N° 10 du 12 mars 2026, ainsi que par le bulletin d'information N° 11 de la Commune de Basse-Vendline.

Il excuse l'absence de **Grégory Hürlimann**, retenu par d'autres obligations.

Il accueille **M. Jérémy Huber**, chargé de projet à la SEDRAC, pour la présentation du point 2 et **MM. François Minger et Thomas Plumey** du bureau Bleyaert et Minger, pour la présentation des points 3 et 4.

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les Communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 8'452.80 versée sur un an.
3. Discuter et voter un dépassement de crédit de CHF 225'000.- relatif au crédit initial de CHF 780'000.- concernant la rénovation du bâtiment communal et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
4. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 420'000.- relatif aux travaux de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers.
5. Divers.

Personne ne s'oppose à l'ordre du jour.

### 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale

Le **Président** demande si l'Assemblée a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

**MB** : Lors de l'Assemblée du mois de décembre, une question a été posée concernant Part'Âge. Le **Maire** a dit que pour le chiffre 579, la charge en 2025 était de CHF 2'300'000.- et en 2026 elle est de CHF 2'023'000.-, ce qui est faux car en 2025, la charge était de CHF 2'030'000.-. Donc lorsque dans sa conclusion le **Maire** dit que c'était plutôt favorable pour la commune, c'est faux. Ce n'est pas une



somme de CHF 276'000.- qui est favorable à la Commune, mais CHF 6'900.- en 2026. Il précise que lorsqu'on donne des chiffres, il faut être précis.

**Le Président** informe que l'Autorité communale en prend note.

Plus personne n'ayant de remarques, **le Président** passe au vote.

**Avec la remarque de MB, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale est accepté à la majorité.**

## **2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les Communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 8'452.80 versée sur un an**

**Le Maire** informe que les communes du district d'Ajoie et du Clos du Doubs ont élaboré un plan directeur régional, confiant le développement des zones d'activités à l'échelle intercommunale à la SEDRAC.

Les zones étant amenées à se développer, les recettes qui seront générées doivent profiter à l'ensemble des communes de manière équitable.

La nouvelle convention vise à remplacer l'ancien système de répartition basé sur les versements historiques, par un modèle « à l'habitant », jugé plus équitable pour les projets régionaux et exigé par l'État jurassien pour la mise en zone de nouveaux secteurs.

Ce projet de convention qui nécessite l'aval des communes membres sera présenté par **M. Jérémy Huber**.

Il demande **au Président** de faire voter l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**

La parole est passée à **M. Jérémy Huber** qui excuse l'absence de **M. Thierry Crétin**, Président de la SEDRAC.

Un Powerpoint est projeté et **M. Jérémy Huber** présente le dossier.

Pourquoi une nouvelle convention ? Le plan directeur cantonal oblige les Communes à développer des zones d'activité de manière intercommunale.

Au niveau du plan directeur régional, sur l'ensemble du district, des zones ont été définies, à savoir : la SEDRAC à Courgenay et Boncourt et d'autres à l'échelle intercommunale et qui sont développées.

La SEDRAC (association dont font partie toutes les Communes du district de Porrentruy) s'est vue confier la mission de développer ces zones. Créée en 1980, elle est à l'initiative des zones de Courgenay et de Boncourt.

A l'avenir, les zones seront amenées à se développer, avec de plus en plus de zones intercommunales qui engendreront des recettes à répartir entre les Communes du district.

L'Etat jurassien demande pour développer les zones de Courgenay et de Bure, de régler la répartition des recettes fiscales entre les Communes.

L'organigramme de la SEDRAC est projeté et présenté et le rôle ainsi que les tâches des différents groupes de travail sont expliqués. **Jérémy Huber** informe que la SEDRAC s'est rendue à la vente



# Commune mixte de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

aux enchères du bâtiment anciennement Victorinox à Bonfol, car son but est de ne pas laisser des bâtiments industriels sans activité. La SEDRAC souhaite agir si un bâtiment venait à ne plus pouvoir accueillir d'activité et l'association pourrait l'acquérir en fonction des moyens disponibles.

Une convention existe déjà pour la répartition des recettes de Boncourt et Courgenay et toutes les Communes ont déjà perçu trois fois la mise engagée initialement en 1980.

Actuellement, les recettes sont réparties en fonction des montants versés dans la SEDRAC. Les Communes de Courgenay, Boncourt et Porrentruy avaient participé à hauteur de CHF 300'000.- chacune sur un total de 3,4 mios et ce sont donc ces Communes qui encaissent la majorité des recettes.

L'objectif est désormais de passer à une répartition « à l'habitant » afin d'obtenir une répartition plus équitable des recettes fiscales de ces zones.

Pour passer d'un mode de répartition à l'autre, il est demandé aux Communes qui avaient moins contribué proportionnellement à leur population de compléter comme cela figure dans l'énoncé de l'ordre du jour et les Communes qui avaient plus contribué proportionnellement à leur population se verront remboursées.

La méthode de calcul est basée sur la population des trois dernières années. Une moyenne est faite et la répartition est effectuée. Par la suite, un nouveau calcul sera également fait sur 3 ans.

Des précisions ont été apportées dans la définition des zones SEDRAC historiques, futures et autres zones ou zones friches et un droit de sortie a été intégré. Il nécessite l'accord de l'Assemblée communale et de l'Assemblée de la SEDRAC.

La nouvelle convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, car il y a toujours un décalage de deux ans entre le moment où l'entreprise rend sa déclaration et celui où l'impôt est perçu. En 2026, c'est l'impôt 2024 qui est perçu. La convention débutera donc au 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais les premières recettes seront perçues en 2028.

Ce qui ne change pas, c'est que la Commune siège à toujours un préciput de 20 % des recettes au départ, et la SEDRAC 35 % pour assurer son fonctionnement. La nouvelle convention permettra à l'Assemblée de la SEDRAC, de réduire son pourcentage si elle ne devait pas avoir besoin de la totalité de ses rentrées.

La SEDRAC a voulu répartir la part communale des impôts frontaliers, ce qui n'est pas possible à court terme en raison des bases légales en vigueur selon l'Etat jurassien. Il a donc été décidé de démarrer avec la convention actuelle pour libérer les terrains de Courgenay et de Bure, ceci afin d'accueillir des entreprises à court terme.

Le tableau des participations est projeté. La somme à payer pour Basse-Vendline, qui résulte du cumul des versements de Bonfol et de Beurnevésin, s'élève à CHF 8'452.80.

Dans le tableau des effets sur les recettes, Basse-Vendline obtiendra seulement une augmentation de CHF 1'457.70, mais avec les zones de Porrentruy-Alle et le dynamisme de Courgenay, les recettes pourraient augmenter.

Les plans des zones sont projetés avec pour Courgenay la zone existante et une extension de 55'000 m<sup>2</sup>. Le dossier est prêt et il n'attend plus que la validation de la convention pour développer cette zone. Une première étape de viabilisation est prévue cette année pour pouvoir accueillir des entreprises dès l'année prochaine.

Pour la zone de Boncourt, une extension est prévue pour l'entreprise Sonceboz qui va densifier son site. Le plan de la première zone d'intérêt régional de Bure de 11'000 m<sup>2</sup>, permettra d'accueillir des entreprises artisanales. L'objectif est de voir si cela fonctionne pour ensuite développer de telles zones ailleurs ou dans des zones de friches. Pour les friches, ce sont les Communes qui sont maîtres de leur territoire et la SEDRAC n'intervient pas si la Commune n'en fait pas la demande.



Le plan de la zone d'Alle est également présenté, ainsi que celui d'un secteur limité à Porrentruy.

**FH** : d'où vient la somme de CHF 8'452.80 qui doit être remboursée ? Est-ce que la Commune a trop reçu par rapport à la population ?

**Jérémy Huber** : au départ, les Communes ont versé des montants sans lien avec la population et la Commune a versé CHF 35'000. Maintenant un tableau proportionnel à la population a été établi. Pour Basse-Vendline, par rapport à la part qu'elle devrait payer pour sa population, il manque CHF 8'452.80. D'autres communes ont elles aussi validé ce complément pour qu'ensuite la répartition se fasse à l'habitant.

**GN** demande si la SEDRAC intervient dans des zones qui ne seraient plus exploitées et si on peut développer ici, car on voit que cela s'oriente plus le long de l'autoroute.

**Jérémy Huber** : pour les nouvelles zones, elles sont définies à proximité des zones de transports. Pour les bâtiments et les secteurs en perte de dynamique et d'activité, la SEDRAC pourrait agir, ceci pour autant que la Commune en fasse la demande.

Pour la CISA, où une activité économique pourrait être développée, la Commune peut s'approcher de la SEDRAC et cela serait un complément de carte à ajouter, avec un partage de recettes fiscales pour ce secteur.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

**L'Assemblée accepte à la majorité la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les Communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 8'452.80 versée sur un an.**

Le **Président** remercie **M. Jérémy Huber** pour sa présentation et ce dernier quitte l'Assemblée.

### **3. Discuter et voter un dépassement de crédit de CHF 225'000.- relatif au crédit initial de CHF 780'000.- concernant la rénovation du bâtiment communal et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation**

**Bernard Rohrbach** informe que dans le cadre du dossier de rénovation du bâtiment communal, des crédits pour un montant total de CHF 780'000.- avaient été approuvés par l'Assemblée communale. Les travaux, débutés en 2024, sont désormais terminés et les dernières finitions ont récemment été réalisées. L'ensemble des factures finales ayant été réceptionnées, le décompte définitif du chantier a pu être établi. Celui-ci fait apparaître un dépassement du crédit initialement octroyé.

Au cours de l'exécution des travaux, certaines adaptations du projet se sont révélées nécessaires. En effet, la réalisation de prestations supplémentaires, non prévues dans le projet initial, s'est imposée afin de garantir la qualité de l'ouvrage et la cohérence de l'ensemble.

Afin de présenter ces compléments, ainsi que le décompte final du chantier, il demande **au Président** de faire voter l'entrée en matière.

**MB** informe avoir demandé le 13 mars par courrier au Conseil communal, de pouvoir consulter les documents qui seraient présentés ce soir. Il lui a été répondu qu'il pourrait consulter les documents, mais que ceux-ci n'étaient pas encore disponibles. Le lundi 16 mars, il a insisté pour obtenir des documents et il lui a été proposé de venir les consulter le mardi 17 au bureau communal, et il précise qu'il avait demandé à obtenir une copie papier, ce qu'on lui a refusé. Il relève qu'il y a quelques mois, le Conseil communal indiquait qu'il allait être transparent, mais il pense qu'il y a plutôt une opacité. Comment peut-on se prononcer ce soir sur un dossier avec un dépassement de 29 % ? Selon lui, comment pourra-t-on savoir dans ce qui sera présenté ce soir, ce qui est juste et faux. Cela fait déjà un certain temps qu'il est dit qu'il y a CHF 1'200'000.- de travaux, alors qu'il y a CHF 780'000.- et



CHF 420'000.-, et le risque, c'est que l'on commence à mélanger les pommes et les poires. Il pense que ce n'est pas correct de se prononcer ce soir, si l'on n'a pas eu la possibilité d'analyser les documents auparavant. Selon lui, il ne faut pas entrer en matière. Il faut d'abord présenter des documents et ensuite seulement on agende une Assemblée. Pour lui, c'est inadmissible de la part du Conseil.

**Le Maire** confirme les propos de **MB** qui a remis un courrier à la Commune. Il indique que le bulletin d'information distribué à la population est daté du 5 mars 2026, alors qu'il n'a été reçu que le 11 ou le 12 mars 2026. Il précise qu'entre le moment où il est édité et le moment où il est distribué à la population, il s'écoule un certain temps. Le Conseil n'a pas voulu fauter. Ensuite, il donne lecture du texte mentionné sous l'ordre du jour. Ce texte concerne le procès-verbal et non les autres points de l'ordre du jour. S'adressant à **MB** il rappelle qu'il lui a dit qu'il pouvait venir voir les documents, mais qu'ils ne seraient pas distribués. Il relève que **MB** lui-même a dit qu'il ne voulait pas venir les consulter, ce qu'il a oublié de préciser.

**MB** confirme. Il indique que c'est anormal de mettre 29 % soit CHF 229'000.- « dans les gencives » et que l'on ne puisse pas voir. Comment peut-on savoir si ce qui va être raconté ce soir est crédible ? Ce n'est pas possible et c'est indécent de présenter un projet, si l'on n'a pas les papiers avant. Selon lui, c'est inadmissible.

**Le Maire** : les médias l'ont appelé et l'Autorité communale n'est pas fière de ce qu'elle doit faire ce soir. Il y a eu 2 Assemblées communales en 2025 où **MB** a déjà soulevé cette question et il lui avait déjà dit à ce moment-là qu'il y avait des suppléments. Il est donc possible ce soir que le décompte soit présenté et les citoyens pourront refuser l'objet.

**MB** indique qu'en juin 2025, lorsqu'il a parlé du dépassement du budget de ces travaux, c'est **le Maire** qui a articulé le montant de 1.2 million et qu'il a mélangé les pommes et les poires. En novembre, il avait alors fait remarquer **au Maire** qu'il y avait un crédit de CHF 780'000.-.

**Le Maire** rappelle qu'il avait alors reconnu qu'il avait eu tort et qu'il s'était trompé, car c'étaient effectivement deux objets séparés.

**MB** : au mois de juin, un dépassement de crédit de CHF 100'000.- a été articulé, alors qu'il est de CHF 225'000.-. Pour lui c'est inadmissible.

**Le Maire** demande de rester calme et de voter l'entrée en matière pour que les dossiers puissent être présentés.

**MB** : il ne faut pas entrer en matière pour un dossier comme celui-là, ce n'est pas normal.

**GN** trouve incroyable ces 29 % de dépassement. Lors d'une Assemblée, il avait été dit qu'il fallait préparer les Assemblées, pour que les citoyens soient au courant, et c'est le même problème.

**Le Président** n'a jamais vu que l'on distribuait les chiffres d'un décompte avant l'Assemblée. Ils sont présentés à l'Assemblée, font ensuite partie du PV et sont publics.

**MB** : Chat échaudé craint l'eau froide. L'année dernière, des présentations ont été faites sur lesquelles il reviendra dans les divers. Les flous artistiques sont connus. Les présentations au beamer avec la petite souris, où l'on dit n'importe quoi. Lorsque c'est voté, c'est voté.

**Le Maire** entend ce que dit **MB**. Il demande un peu de respect pour les personnes qui réalisent le travail. Le personnel de l'administration ne met pas dans les PowerPoint des chiffres sortis d'un chapeau pour faire plaisir à l'Assemblée. Il rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, avant MCH2 c'étaient des citoyens qui vérifiaient les comptes. Aujourd'hui c'est professionnalisé et cela prend un temps considérable. Le vérificateur vient au bureau communal et il faut être disponible et donner les documents demandés. Il ne peut donc pas laisser dire cela, car c'est un manque de respect pour le personnel de l'administration. Il dit à **MB** qu'il peut avoir son avis, mais qu'il n'a pas le droit de dire que des chiffres sont maquillés.



Selon **MB**, ce n'est pas ce qu'il a dit.

**JCP** déclare que ce qui n'est pas normal, c'est que de tels projets ne sont pas étayés correctement. Si cela avait été le cas, on n'en serait pas là. Les chiffres auraient été présentés justes au départ. C'est facile de venir avec CHF 225'000.- après. Ce n'est pas normal.

**Le Maire** invite l'Assemblée à accepter l'entrée en matière et laisser le temps aux Autorités communales de présenter les choses. Ensuite il sera répondu à toutes les questions en toute transparence. Rien ne sert de s'énerver, car avec la somme de CHF 225'000.- l'Autorité communale est très précise et elle n'a pas pris à une place pour mettre à l'autre, pour essayer de faire en sorte que les choses se passent bien. Le Conseil communal est très transparent et il invite l'Assemblée à prendre connaissance du décompte. Il indique une nouvelle fois qu'aucun membre du Conseil n'est fier de présenter ce dépassement de 29 %.

**Le Président** passe au vote.

**Par 24 voix, l'entrée en matière est acceptée.**

**Le Président** informe que la présentation englobe les deux objets. Il propose d'en prendre connaissance et de voter les deux points séparément, ceci tout en pouvant revenir sur la présentation.

**Bernard Rohrbach** relève que lors de l'examen du décompte final des travaux, le Conseil communal a été surpris par le dépassement des coûts de CHF 225'000.-. Plusieurs travaux supplémentaires ont dû être réalisés, mais le bureau d'ingénieurs, informé des préoccupations du Conseil, avait initialement estimé que le dépassement resterait dans ses compétences, raison pour laquelle aucun crédit supplémentaire n'a été voté.

Durant les travaux de démolition, une modification du projet a été nécessaire. En effet, la démolition de la cage d'escaliers et des paliers aurait privé la tribune de son appui, avec un risque d'effondrement. Une adaptation structurelle a donc été intégrée, comme cela peut être constaté dans la salle.

Par la suite d'autres ajustements ont suivi :

- Pose des briquettes sur la façade de l'entrée du bâtiment à la place d'un revêtement en bois, ce qui a nécessité une modification du permis de construire.
- Remplacement de l'ensemble des radiateurs du bâtiment et des fenêtres de la salle communale, qui étaient tous d'origine.
- Avant la pose des panneaux photovoltaïques, rénovation complète de la couverture du bâtiment, qui elle aussi était d'origine. A cette occasion, il a été constaté que l'isolation était quasiment inexistante. Le bâtiment était donc une véritable passoire thermique. Il a donc également été remédié à ce problème et la ferblanterie a elle aussi été remplacée.
- Aménagement d'une loge dans le local des pompiers, afin de remplacer la petite salle communale qui est désormais devenue la salle du Conseil. La scène a été modifiée avec la fermeture de la cage d'escalier existante, l'aménagement d'un nouvel escalier et la création d'un accès vers la nouvelle loge. De plus, les rideaux de la scène ont été remplacés.
- L'éclairage de la salle communale a été remplacé.
- Des travaux de peinture ont été réalisés dans la salle du Conseil et la réception.

Enfin, la remise en état prévue devant le bâtiment pour un montant de CHF 10'000.- n'a pas été réalisée. Elle le sera dans le cadre des travaux de réaménagement des alentours du bâtiment communal pour lesquels un crédit a été approuvé.

A noter également qu'une contribution de CHF 300'000.- a été allouée par le Patenschaft pour les travaux de rénovation du bâtiment communal et qu'un subventionnement de CHF 11'172.- de Pro-novo a été perçu pour l'installation photovoltaïque.



# Commune mixte de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

Il passe la parole à **MM. François Minger et Thomas Plumey** du bureau Bleyaert et Minger pour la présentation du décompte final.

**Thomas Plumey** présente les aspects techniques du projet et un PowerPoint est projeté.

L'historique du dossier est énuméré, soit :

Octobre 2017 Votation du crédit de rénovation du bâtiment communal de CHF 530'000.-  
Juillet 2022 Votation d'un crédit complémentaire pour le bâtiment communal de CHF 250'000.-  
Juillet 2022 Votation d'un crédit pour les vestiaires des pompiers de CHF 420'000.-  
Février 2023 Procédure de demande de permis de construire  
Janvier 2024 Début des travaux de transformation  
Juin 2025 Procédure de modification de permis à la suite de l'évolution du projet  
Fin 2025 Achèvement des travaux d'aménagement

Les plans des façades et du local des pompiers montrant l'évolution du projet sont projetés et expliqués. Il s'agit du remplacement de l'entrée du bâtiment communal en bois par des briquettes, la toiture du hangar des pompiers en pente remplacée par un toit plat, la simplification des vestiaires des pompiers et l'aménagement d'une loge.

Il donne ensuite connaissance du décompte final des coûts, soit :

<b>Décompte final</b>	<b>Bâtiment communal</b>	<b>Local des pompiers</b>
CFC 21 - Gros œuvre 1	340'519.00 CHF	146'810.00 CHF
CFC 22 - Gros œuvre 2	135'389.00 CHF	86'446.00 CHF
CFC 23 - Installations électriques	144'948.00 CHF	23'312.00 CHF
CFC 24-25 - Chauffage, ventilation, cuisine	58'964.00 CHF	33'595.00 CHF
CFC 26 - Ascenseur	41'123.00 CHF	0.00 CHF
CFC 27 - Aménagements intérieurs 1	160'660.00 CHF	74'088.00 CHF
CFC 28 - Aménagements intérieurs 2	27'619.00 CHF	24'937.00 CHF
CFC 29 - Honoraires	87'545.00 CHF	37'466.00 CHF
CFC 5 - Autorisations, taxes	7'370.00 CHF	3'154.00 CHF
<b>TOTAL final</b>	<b>1'004'137.00 CHF</b>	<b>429'808.00 CHF</b>
Montant du crédit	780'000.00 CHF	420'000.00 CHF
Dépassement effectif du crédit	224'137.00 CHF	9'808.00 CHF

## **Travaux supplémentaires compris dans le total final**

Rénovation de la toiture	115'000.00 CHF
Remplacement de tous les radiateurs	22'000.00 CHF
Façades du bâtiment communal et briquettes	18'000.00 CHF
Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente	25'000.00 CHF
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>180'000.00 CHF</b>

## **Travaux prévus non-réalisés**

Réfection de la place autour du bâtiment	10'000.00 CHF
Construction de deux vestiaires pour les pompiers	25'000.00 CHF
<b>Total des travaux prévus non-réalisés</b>	<b>35'000.00 CHF</b>



## Subventions et dons reçus dans le cadre des travaux

Patenschaft (promesse de don)	300'000.00 CHF
Pronovo - panneaux photovoltaïques	11'172.00 CHF
<b>Total des subventions et dons reçus</b>	<b>311'172.00 CHF</b>

**François Minger** présente ensuite le surcoût et comment il est structuré. Une présentation Power-Point est projetée.

Le graphique projeté présente l'augmentation des coûts de la construction de 6.6 % selon l'OFS, qui structure le surcoût et le dépassement des crédits. Il explique le graphique qui part d'octobre 2020 (100 %). Lors de la votation du crédit en 2022 le taux était passé à 109.7 %, soit une augmentation de 9 %. Il rappelle qu'en 2022 il y a eu la guerre en Ukraine avec une augmentation générale des prix. Lors de la réalisation et de la finalisation des travaux, le taux est passé à 116,3 %, ce qui signifie que les prix de la construction ont subi une augmentation de 6,6 %.

Un autre tableau montre comment est structuré le dépassement et explique la motion de « un bâtiment mais deux crédits », ce qui n'a pas été appréhendé durant tout le chantier.

<b>Augmentation des coûts et réglementation</b>	<b>Bât. communal</b>	<b>Local pompiers</b>
Dépassement à voter	224'137.00 CHF	
Dépassement		9'805.00 CHF
Augmentation du taux de TVA (7.7 % à 8.1 %)	3'120.00 CHF	1'680.00 CHF
Renchérissement 2022-2025 / Base statistique OFS 6.6 %	51'686.00 CHF	27'831.00 CHF
Tolérance 10 %	83'481.00 CHF	44'951.00 CHF
Dépassement réel après tolérance	85'800.00 CHF	
Travaux supplémentaires	180'000.00 CHF	

Le local des pompiers présente un dépassement de CHF 9'805.- qui reste dans les tolérances et qui ne doit pas être voté. Il informe que, comme le prévoit le Décret sur l'administration financière des Communes, lorsqu'un crédit d'investissement est dépassé, il faut voter un crédit supplémentaire. Cependant, les dépassements liés à l'augmentation des prix ou de la TVA ne sont pas soumis à cette disposition. Le Conseil communal voulant être extrêmement transparent, ces montants figurent dans le dépassement de crédit qui sera voté. En effet, le Décret sur l'administration financière des Communes dit que ces montants auraient très bien pu ne pas être présentés. La manière choisie par le Conseil communal est donc la plus transparente.

Lors des travaux, les deux bâtiments ont toujours été considérés comme une seule unité et le fait de penser qu'il n'y aurait pas de dépassement est dû au fait que si l'on cumule l'ensemble des tolérances pour les deux bâtiments et les crédits de CHF 780'000.- + CHF 420'000.-, le dépassement se situe à CHF 5'000.- à CHF 10'000.- de la marge de tolérance, raison pour laquelle, lorsque la décision a été prise de réaliser des travaux supplémentaires (coûts CHF 180'000.-), il a été estimé que ces suppléments entreraient dans les tolérances.

**Surcoût de la construction et augmentation du patrimoine.** **François Minger** explique qu'il y a une quantité supplémentaire de travaux liée à l'investissement supplémentaire qui a été réalisée. Avec la somme de CHF 918'287.- (montant du crédit CHF 780'000.- + tolérance du crédit CHF 138'287.-) les travaux suivants étaient prévus : nouvelle distribution, pose d'un ascenseur, réfection des bureaux de l'administration et du Conseil, voirie, escalier de secours demandé par l'ECA pour assurer une capacité d'accueil de 180 personnes dans la salle communale (2 voies d'évacuation nécessaires) et le



remplacement des fenêtres. Le projet était orienté vers l'économie des matériaux et la réutilisation avec un état de la toiture qui permettait de soutenir l'installation photovoltaïque et des radiateurs qui pouvaient encore être utilisés, même s'ils étaient moins performants. Il s'agissait donc d'un projet le plus raisonnable possible. En cours de chantier, le Conseil communal a préféré s'orienter sur un projet qui allait plus sur la longévité et sur les économies d'énergie et la décision a été prise de refaire la toiture, la sous-couverture, l'isolation, la ferblanterie, le remplacement des radiateurs, les briquettes en façade et l'éclairage de la salle communale pour un montant de CHF 180'000.-, ceci toujours en pensant que cette somme rentrerait dans les crédits globaux votés. Il indique qu'en ajoutant CHF 180'000.- de travaux supplémentaires aux CHF 780'000.- des crédits, moins les travaux non réalisés CHF 10'000.- (et non CHF 35'000.- comme indiqué), on arrive à une augmentation de la valeur patrimoniale du bâtiment de CHF 950'000.- selon les devis.

Au final, on arrive à un montant de CHF 1'004'137.-, donc une augmentation par rapport à la valeur des CHF 950'000.-. Cependant, pour connaître le montant du surcoût, donc la différence de prix et non de prestations, il faut prendre en considération le montant final, enlever le montant des travaux supplémentaires et ceux non réalisés, soit : 1'004'137 ./ 950'000 et on arrive à un montant CHF 54'000.- qui représente le surcoût des travaux. De plus, comme présenté au début, l'indice des prix à la construction de 6.6 % représente environ ce montant. Cela signifie qu'il n'y a pas eu une mauvaise gestion de la part du Conseil communal, mais il s'agit d'une orientation différente du projet avec de meilleures prestations.

Il indique une nouvelle fois que l'erreur qui a été faite, c'était d'avoir considéré que ce surcoût rentrerait dans l'enveloppe d'un seul crédit au lieu de deux crédits séparés. Il confirme que l'argent investi correspond effectivement à des travaux supplémentaires.

**François Minger** conclut la présentation par une foire aux questions :

**Avec des travaux supplémentaires pour un montant de 180'000 CHF, pourquoi un crédit complémentaire n'a-t-il pas été sollicité durant les travaux ?**

Le chantier a toujours été considéré comme un projet global, sans décompte séparé entre les deux objets. Ce n'est qu'au moment de l'établissement du décompte final que le décret concernant l'administration financière des communes a été consulté, celui-ci précise que le décompte doit être établi par crédits votés et non par bâtiment.

**Compte tenu de la tolérance admise, le dépassement n'étant que d'environ 80'000 CHF, pourquoi l'Assemblée communale doit-elle voter un dépassement de 225'000 CHF ?**

Par souci de transparence, le Conseil communal a préféré soumettre au vote le dépassement effectif du crédit plutôt que le seul dépassement excédant la tolérance autorisée par le règlement communal.

Quelques photos des locaux sont projetées.

**DZ** : pourquoi fait-on des travaux avant de savoir ce que cela coûte et sans voter ? Si le travail avait été fait dès le départ, on n'aurait pas ces CHF 225'000.-.

**Le Maire** : certaines discussions n'ont pas toujours été très cordiales, car le Conseil communal n'a pas toujours été d'accord sur tout. Pourquoi un vote n'a-t-il pas été fait ? Le projet initial était la mobilité réduite (pose ascenseur) pour ce bâtiment, le vote d'un crédit en 2017 qui a été suivi d'un changement de législation. Ensuite, en 2021 ou 2022, il y a eu le crédit global avec l'extension au hangar des pompiers. Il y a eu le changement de législation et avec la fusion des Communes, les Autorités ont encore changé. Ce sont les nouvelles Autorités qui ont décidé de refaire le toit. Dans le projet, il avait été dit que le toit avait été refait, et personne n'est allé contrôler, mais ce n'était pas le cas. Pour des questions d'économies, le changement des radiateurs n'avait pas été prévu. Le Conseil communal actuel a estimé que la rénovation ne pouvait pas être faite, sans réaliser ces travaux supplémentaires. En effet, on ne pose pas des panneaux solaires sur un toit d'origine. Il convient qu'avant de voter le crédit, il aurait fallu aller sur le toit pour vérifier son état.



**DZ** : chaque fois que l'on demande des petites choses, le Conseil répond qu'il ne peut pas le faire, car il n'y a pas d'argent. Alors il ne comprend pas pourquoi des travaux pour CHF 225'000.- ont été réalisés.

**Le Maire** n'est pas d'accord avec les propos de **DZ**. La dernière fois qu'il a demandé quelque chose, la Commune l'a réalisé dans les jours qui ont suivi. Il relève que Basse-Vendline est probablement la Commune qui a le plus investi ces dernières années en Ajoie.

Il informe que pour les travaux de rénovation de la rue En Varonnes, un crédit de CHF 880'000.- a été voté et les travaux ont été réalisés pour CHF 790'000.-, soit une économie de CHF 90'000.-.

Pour ce bâtiment, le Conseil communal a cherché des subventions et le Patenschaft versera CHF 300'000.- et CHF 11'172.- de Pronovo. De plus, l'ECA Jura qui avait informé qu'elle ne participerait pas, sera tout de même à nouveau sollicitée par rapport aux mises aux normes et l'agrandissement du hangar des pompiers. Il ne faut donc pas dire que rien ne se fait dans la Commune et que le Conseil communal dit non à tout.

Ce soir, le Conseil communal aurait pu dire qu'il y avait un dépassement de CHF 80'000.-, mais il a voulu être transparent et présenter la réalité. Les différents pourcentages d'augmentations évoqués précédemment sont légaux et c'était totalement juste, mais ce n'est pas transparent. Il indique à nouveau qu'il n'est pas fier du dépassement, mais il est fier du résultat.

**Le Maire** évoque un problème rencontré sur la route cantonale, dans le cadre des travaux en lien avec la réfection des rues de St-Fromond-Dos les Perrières. Un tuyau d'épuration d'un diamètre 400 pour lequel le PGEE ne relève pas de problème est traversé par la conduite d'eau. Il faut donc changer 12 mètres de tuyaux. Cet imprévu engendre des frais supplémentaires.

**FM** : le Conseil le savait. En 2004, alors qu'il travaillait à la Commune, le passage de la caméra dans cette conduite avait relevé ce problème et il l'a lui-même constaté. Il ne faut pas toujours dire que l'on n'est pas au courant.

**Le Maire** l'ignorait. Il n'était pas au Conseil communal en 2004. Peut-être que des personnes dans la salle y étaient, mais cette information n'était pas connue des Autorités actuelles. Toujours est-il, qu'il faut changer la conduite d'eau qui est érodée à l'extérieur du fait qu'elle se trouvait dans la conduite d'épuration, car si elle venait à se casser, cela ne se verrait pas, car l'eau s'écoulerait dans la conduite d'épuration. Ce problème a engendré des coûts supplémentaires et c'est pareil pour ce bâtiment. Lorsque l'avant du bâtiment a été démonté, il y a eu la crainte que le balcon bascule en avant, raison pour laquelle il a été raccourci. Cela aurait peut-être pu être anticipé, il n'en sait rien, mais cela a coûté plusieurs dizaines de milliers de francs. On parle de rénovations et non d'une nouvelle construction où on part d'une page blanche. Il convient que la rénovation du toit aurait pu être prévue dans le crédit, ainsi que les lampes de la salle communale et les radiateurs. Il y a eu un choix des anciennes Autorités qui ont établi le projet et, au final, le choix du nouveau Conseil qui a estimé que c'était dommage de faire ces travaux sans inclure ces autres travaux.

**GN** : il a été passé en Assemblée un projet minimum, au lieu de passer deux variantes. Une minimale et une autre avec de meilleures prestations. Dans le crédit, on verrait qu'il y a un budget pour d'autres travaux. Il faudrait donc deux variantes et l'Assemblée pourrait se prononcer. Elle demande également quel est l'architecte qui n'a pas vérifié l'état de la toiture ? De plus, si l'Assemblée refuse le crédit supplémentaire, que se passera-t-il ?

**Le Maire** répond qu'il n'en a aucune idée. Il relève que l'on a parlé des rideaux, de Quinca et de diverses petites choses. Il y en a pour CHF 20'000.—à 30'000.- qui auraient pu être passés dans les comptes, mais ces sommes ont été portées dans le décompte. Le Conseil communal n'a pas cherché à financer des dépenses par les comptes communaux. Il précise que, comme cela avait déjà été dit, le mobilier a été financé par le compte du GTD.



**JCP** : lorsque l'on fait un projet et que l'on mandate un bureau d'ingénieurs, on établit un projet comme il faut, car le toit aurait dû être examiné. De plus, le Conseil communal a une compétence de combien sans passer en Assemblée ? Car cela a été largement dépassé. Les travaux devaient être bloqués et il fallait passer en Assemblée.

**Le Maire** donne raison à **JCP**. Il précise que le toit ne faisait pas partie du projet initial.

**MB** : il fallait bloquer le chantier et passer en Assemblée. Si le crédit n'est pas accepté, le Conseil communal devra chercher des économies.

**CL** demande que soient projetés les deux décomptes du bâtiment communal et du hangar des pompiers. Selon lui, le comble si l'on fait des calculs en prenant le local des pompiers, c'est que les honoraires du bureau d'ingénieurs de 8, 5 % sont comptés pour le bâtiment communal, ainsi que sur le dépassement.

**François Minger** répond qu'ils n'ont rien facturé de plus.

**CL** demande si la somme de CHF 87'000.—n'est pas calculée sur CHF 780'000.- ?

**François Minger** : rien de plus que l'offre initiale n'a été facturé. Aucune somme n'a été facturée pour les travaux supplémentaires.

**Le Maire** confirme, disant que c'est un de ses combats. Le montant de l'offre initiale et celui de la facturation sont identiques.

**Thomas Plumey** : cette offre portait sur le projet global et les coûts ont été répartis sur les deux bâtiments au prorata.

**François Minger** confirme une nouvelle fois qu'aucune somme supplémentaire n'a été facturée. De plus, en ce qui concerne le toit, il est vrai qu'il avait été dit qu'il avait été refait. Pour la pose de panneaux photovoltaïques, c'est la qualité structurelle du toit qui est vérifiée et cela a été fait. La partie porteuse du toit et la charpente avec ses arches en béton et le chevonnage étaient en parfait état pour accueillir le photovoltaïque. C'est donc une volonté du Conseil communal d'aller plus loin dans la qualité énergétique du bâtiment en rénovant l'isolation, la sous-couverture et la couverture de la toiture.

**CL** : lorsqu'on isole un toit existant, il y a 10 % de subventions de l'ECA. Ce n'est plus d'actualité ?

**Le Maire** corrige, c'est de la part du Canton et non de l'ECA.

**François Minger** précise que c'est le Programme bâtiments qui prévoit un subventionnement, mais pas dans ce cas.

**FH** avait fait opposition au projet du hangar des pompiers. Elle n'en voyait pas l'utilité et n'était pas d'accord avec le projet tel qu'il était présenté. Elle a participé à une séance de conciliation à Delémont. Il y a eu des explications sur la nécessité d'avoir des douches pour les femmes et pour les hommes et elle découvre ce soir qu'il y a un vestiaire commun et une salle en plus. Le projet a donc été changé. Selon elle, l'Assemblée n'a pas voté cela. Elle a donné beaucoup de crédit au Conseil communal actuel, mais ce soir, elle ne lui donne plus tout gratuitement. Elle regrette vraiment et ne voudrait pas être devant l'Assemblée, mais pour elle, le dialogue est important.

**Le Maire** informe que **FG** était Président de la Commission des Maires du SIS il y a quelques années et que dans le cadre du projet Pompiers 2020, un point de départ depuis Bonfol était prévu. Ce projet qui devrait être en place depuis 5 ans ne l'est toujours pas et le Conseil communal actuel n'est pas sûr que Bonfol sera toujours un point de départ, c'est pour cette raison qu'il a été décidé de faire une construction un peu plus simple. Des séparations modulables avec un coin femmes et un autre pour les hommes ont donc été prévues, contrairement au projet initial où les parois devaient être en dur. Ainsi, si dans le futur les lieux ne devaient plus être utilisés, ils pourraient être modifiés simplement.



Par la suite, comme la petite salle est devenue la salle du Conseil, une loge a été aménagée pour la remplacer. De plus, les anciens escaliers qui menaient à la petite salle étaient dangereux, ce qui n'est plus le cas maintenant. Il a également fallu mettre les sorties de secours aux normes.

Pour ce qui est de la transparence, le Conseil communal a toujours parlé des travaux réalisés sur le toit et il n'a rien voulu cacher. Les décomptes sont arrivés ces derniers jours, il y avait encore des retenues, car certains travaux n'étaient pas encore terminés. De plus les pompiers n'ont pas encore posé les serrures.

Pour **FH**, la construction ne correspond pas au crédit qui a été voté.

**Le Maire** : le local des pompiers a été construit comme prévu, mais le permis de construire a été modifié pour les briquettes à l'avant du bâtiment et des fenêtres.

**FH** : l'intérieur du bâtiment n'est pas construit comme le projet, il n'avait jamais été dit qu'il y aurait une loge. Il devait y avoir un vestiaire hommes et un pour les femmes, ainsi qu'un WC homme et un WC femmes.

**Le Maire** informe que si Bonfol n'est plus un point de départ, c'est parce qu'il n'y a plus assez de pompiers qui partent de là. C'est pour cela que le projet est remis en cause, mais rien n'est encore décidé.

**JMM** : lors de l'Assemblée du 5 juillet 2022, il avait demandé quelle garantie il y a de l'ECA pour le maintien du premier échelon de Bonfol. On lui avait répondu que l'on ne savait pas exactement, mais que le premier échelon devait pouvoir intervenir dans les 20 minutes sur un incendie.

Ce jour dans le QJ, un article est publié dont il donne lecture « *le Président de l'Association des pompiers du district de Porrentruy relève une collaboration qui a augmenté ces 4-5 ans pour le service d'incendie du district. Elle s'intensifie et cela devient la norme, salue le Président M. Christophe Bertholet. En vue de la réforme des pompiers à venir dans le Jura, celle-ci vise à réorganiser tous les SIS actuels, potentiellement vers une structure par district, pour optimiser les coûts et le volontariat* ».

Il est donc dit qu'il n'y aura plus qu'un poste par district. Lors de l'Assemblée du 5 juillet 2022, il a été dit que l'ECA promettait 25 % de subventionnement, cela représente donc CHF 100'000.- et il vient d'entendre **le Maire** dire qu'il n'y aura rien. Il y a donc quelque chose qui ne joue plus.

**Le Maire** : ce sont des choses pour lesquelles le Conseil actuel ne s'était pas engagé, et c'est également pourquoi la décision a été prise de moduler la pièce du haut du hangar des pompiers. Si l'on suit l'actualité, il y a beaucoup de discussions pour faire une seule Commune pour l'Ajoie. Une des étapes est de faire un seul SIS, mais un seul SIS ne signifie pas un seul départ. Plusieurs points de départ existeront toujours et il a eu plusieurs présentations sur le projet. Des estimations de points de départ avec un délai de 20 minutes ont été faites et Bonfol fait toujours partie des points de départ.

Concernant la subvention de 25 %, pour pouvoir en bénéficier, il fallait modifier le projet afin de pouvoir accueillir un camion tonne-pompe et le surcoût était de CHF 300'000.-. Le projet aurait donc au final coûté CHF 750'000.—pour obtenir une subvention de CHF 100'000.- ou 25 % du surcoût. Les anciennes Autorités avaient donc dû renoncer à cette modification.

Pour que le point de départ soit garanti, il faudrait que des jeunes s'engagent dans le SIS. Deux VPI pourraient être stationnés à Bonfol pour maintenir le point de départ. Il n'y a actuellement aucune garantie que ce sera toujours un point de départ. Dans le projet actuel, il n'y a plus de point de départ depuis Alle, mais il y a un point de départ à la Baroche, un à Bonfol, car il faut également garantir la ferme du Largin qui serait difficilement atteignable dans les délais depuis un autre point de départ. Actuellement, seuls les effectifs peuvent remettre en cause le point de départ de Bonfol.



**Le Président** confirme qu'un hangar des pompiers qui est refait peut bénéficier de subventions. Dans le cas présent, on ne pourra peut-être pas toucher 25 %, car il n'est pas aux normes pour un grand véhicule, mais une subvention est possible, reste à voir si c'est le SIS qui doit les demander.

**Le Maire** précise que c'est au Commandant de la pompe de le faire et que c'est prévu.

**Le Président** indique que des discussions ont eu lieu avec l'ECA qui fixait des normes pour accueillir un tonne-pompe que l'on n'avait pas et cela coûtait trop cher.

Quand on parle de regroupement de SIS, il y a déjà un SIS dans la Vendline avec 3 points de départ. Même si on ne fait plus qu'un SIS en Ajoie, plusieurs points de départ seront maintenus car on ne pourra pas tout centraliser au centre de renfort. Bonfol étant en limite et face aux 20 minutes, ce point de départ devrait être maintenu. Pour lui, le responsable de l'ECA n'est pas compétent pour mettre ces modifications en place.

**Le Maire** indique qu'il y a eu des discussions constructives et qu'une solution avait pratiquement été trouvée en 2025. Il a bon espoir que cela se fasse.

Il s'adresse ensuite à **MB** qui a dit que si l'Assemblée refusait le crédit, il faudrait trouver des fonds. Il lui demande de préciser.

**MB** : il faudra faire des économies dans le budget.

**Le Maire** donne entièrement raison à **MB**, il fallait voter un crédit avant d'engager des dépenses et s'il était assis dans l'assemblée, il dirait la même chose. Il rappelle que le Conseil communal n'est pas fier et qu'il s'est déjà excusé. Il indique que si le budget présente un déficit d'environ CHF 150'000.- et qu'un bénéfice de CHF 200'000.- est réalisé, la somme pourra être prélevée là.

Il informe que pour le chantier de la Vendline, dont le coût des travaux est de CHF 3'000'000.- soit environ CHF 900'000.- à la charge de la Commune, le Conseil communal a trouvé la quasi-totalité et peut-être même le 100 % de ce montant en subventions. Il ne reste donc pas les bras croisés.

Il revient sur la somme de CHF 180'000.- de travaux supplémentaires réalisés, ainsi que CHF 10'000.- de travaux extérieurs et CHF 25'000.- dans le local des pompiers qui n'ont pas été réalisés. Il informe que des surprises ont été découvertes, comme lorsque l'entreprise a creusé devant le bâtiment et que rien n'était conforme au niveau des canalisations, avec notamment l'épuration qui allait à la rivière.

**GN** : ce genre de problèmes financiers peut arriver, mais est-ce que personne ne savait que l'on ne pouvait pas dépasser le budget ? Ce sont des choses connues. Il aurait fallu être transparent avant, en disant que l'on dépensait plus que prévu.

Pour elle, il y a des responsabilités. Elle ne souhaite pas que les Autorités soient embêtées, mais il faut un responsable.

**Le Maire** : confirme une nouvelle fois qu'ils ont fait une erreur et qu'ils l'assument pleinement.

**GN** ne comprend pas la relation avec le point 4, où on parle à nouveau du hangar. Elle espère qu'il n'y aura pas encore quelque chose dans ce point.

**Le Maire** répond que la présentation a été faite pour les deux points, mais avec des tableaux de chiffres bien spécifiques à chaque objet.

**Le Président** précise que l'ensemble a été présenté, mais que l'on votera séparément les deux points.

**JCP** : lors du vote du crédit pour la réfection des alentours du bâtiment communal, il a été dit qu'Escale Bonfol et Volg participeraient. Est-ce que le Conseil communal connaît ce montant ?

**Markus Schwendimann** informe que l'association Escale Bonfol participera à hauteur de CHF 70'000.- à ces travaux.

**Bernard Rohrbach** : pour le magasin, la somme est de CHF 10'000.-.



**MB** : un crédit de 120'000.- a été voté, mais il y avait trois projets qui variaient entre CHF 75'000.- et CHF 120'000.- et un choix devait être fait. Lequel a été retenu ?

**Le Maire** : avant de se prononcer sur le projet, il fallait connaître la somme qu'Escale attribuerait au projet.

**Bernard Rohrbach** : un crédit de CHF 120'000.- a été voté et il a dit que la Commune ne paierait rien. Les travaux seront donc réalisés en fonction des montants trouvés. Si c'est CHF 70'000.-, ce sera pour cette somme-là. Le projet sera choisi en fonction de la somme trouvée.

**JCP** : il faut présenter en Assemblée des projets finis.

**Le Maire** : un bureau d'ingénieurs aurait pu être mandaté pour faire un projet, mais cela aurait coûté minimum CHF 20'000.-. Le Conseil communal a préféré établir un projet lui-même sur la base d'un croquis établi par le bureau Buchs et Plumey qui a été présenté. Des offres ont ensuite été demandées à des entreprises dont les coûts et les aménagements proposés varient.

Un crédit a été voté et compétence a été donnée au Conseil pour se procurer les fonds. Cela ne coûtera rien à la Commune,

Pour la Vendline, le Conseil communal a obtenu une somme de CHF 500'000.- d'une fondation qui a déjà effectué le versement et le reste est financé à 100 %. Dans le présent dossier, le Conseil communal a fait une erreur qu'il assume. Le Conseil communal travaille d'arrache-pied pour que le denier public soit utilisé correctement.

**JCP** : les dossiers ne sont pas étayés.

**Le Maire** : alors à l'avenir, le Conseil communal fera intervenir des bureaux d'ingénieurs et cela coûtera CHF 25'000.- de plus par dossier.

**MG** : c'est facile de discuter lorsqu'on est assis dans l'Assemblée, mais à la prochaine législature, si l'on continue de réclamer contre les Conseillers qui ont pris des places et à qui il lève son chapeau, il rappelle qu'il y aura des places et il invite les personnes qui sont toujours en train de réclamer, à les prendre.

**GN** souhaite connaître les conséquences si l'Assemblée refuse le crédit et qui est responsable de quoi. Pour la toiture, est-ce que le bureau d'ingénieurs est responsable ou est-ce le Conseil ?

**François Minger** : en termes de responsabilité, son bureau devait s'assurer que la structure était en bon état pour porter l'installation photovoltaïque, ce qui était le cas. La responsabilité, c'est le décideur, mais l'erreur, c'était qu'il aurait fallu aller en Assemblée pour les travaux supplémentaires.

**GN** : c'est donc de la responsabilité de Conseil d'avoir fait plus de travaux. Le vote sera donc un signal, si l'on vote oui, on acceptera, mais si on vote non, cela dira au Conseil, attention c'est l'Assemblée qui a le pouvoir !

**Le Président** : c'est l'Assemblée qui a le pouvoir, mais les factures ont été payées et si le crédit n'est pas accepté, elles passeront dans le fonctionnement et il faudra faire des économies. Il n'y a pas de procédures à entamer contre le bureau d'ingénieurs qui n'aurait pas fait son travail.

**VH** : est-ce que les économies d'énergie ont été chiffrées avec l'isolation, les fenêtres et les radiateurs ?

**Le Maire** : les décomptes de consommation de l'hiver ne sont pas encore achevés, mais il a déjà été constaté que l'on a moins consommé d'énergie par rapport à l'hiver dernier. Est-ce dû à l'hiver ou pas ? Il rappelle qu'il y a eu un gros problème cet hiver sur le réseau qui a coûté cher, mais toutes les factures ne sont pas encore arrivées. De gros travaux doivent également être faits à l'école et là, on



pourra constater des économies d'énergie. Il précise que pour le bâtiment communal, il y avait une isolation de 1 cm qui était nettement insuffisante, mais on n'a pas eu droit à des subventions.

**MAK** : sur quelle base légale les factures ont-elles été payées ? car les coûts supplémentaires dépassaient deux fois les compétences du Conseil.

**Le Maire** : même si les coûts dépassaient les compétences du Conseil, les entreprises ont travaillé et elles devaient être payées. Il indique une nouvelle fois qu'il y a eu une importante fuite sur le réseau du chauffage entre Noël et Nouvel An, dont les coûts de réparation allaient bien au-delà des compétences du Conseil, et il a fallu réparer.

Il reconnaît une nouvelle fois que le Conseil communal aurait dû stopper les travaux et aller devant l'Assemblée. Il indique qu'avec tous les chantiers en cours, de nombreuses factures arrivent à la Commune et il précise qu'heureusement les liquidités sont suffisantes.

**MAK** : est-ce qu'il y a une responsabilité civile pour ce dépassement ?

**Le Maire** : il ne pense pas, mais s'il y a une responsabilité civile pour ce genre de chose, il y aura beaucoup de démissions de Maires demain.

Si l'Assemblée venait à refuser le crédit proposé, un contact sera pris demain avec le Délégué aux affaires communales pour savoir comment procéder. Il ajoute que selon lui, si les travaux de rénovation du toit avaient été présentés l'année dernière, ils auraient été acceptés. Il rappelle que même si des montants n'ont pas été votés, cela a été dit en Assemblée que le toit sera refait.

**Markus Schwendimann** : l'emprunt qui sera conclu sera inférieur à CHF 780'000.-, car il y aura notamment la subvention de CHF 300'000- du Patenschaft.

**FH** : pourquoi alors faut-il voter un crédit supplémentaire ?

**Le Président** : précise le fonctionnement de la Commune. Les factures sont payées par la caisse communale et ensuite un emprunt est conclu pour rembourser la caisse et pour pouvoir amortir les projets.

**GN** : si l'Assemblée vote non, il n'y aura pas de conséquences, cela passera dans le budget qui sera voté.

**Le Président** : selon lui, il n'y aura pas de conséquences, mais après les discussions de ce soir, le Conseil communal sera nettement plus attentif à l'avenir et il n'y aura plus de dépassement.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

**Par 24 voix contre 13 oppositions et 4 abstentions, l'Assemblée accepte un dépassement de crédit de CHF 225'000.- relatif au crédit initial de CHF 780'000.- concernant la rénovation du bâtiment communal et elle donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.**

#### **4. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 420'000.- relatif aux travaux de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers**

**Le Président** rappelle que la présentation a déjà été faite au point précédent, mais le bureau se tient à disposition pour les questions éventuelles.

**Bernard Rohrbach** informe que tout comme pour le dossier précédent, les travaux de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers sont eux aussi achevés.



Le décompte des coûts laisse apparaître un léger dépassement du crédit de CHF 420'000.- qui avait été approuvé par l'Assemblée communale.

Nos pompiers disposent désormais d'un local moderne et fonctionnel !

Afin de présenter le décompte final, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir faire voter l'entrée en matière.

Il demande au **Président** de faire voter l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**

La présentation ayant été faite avec le point 3, le **Président** ouvre la discussion.

**FH** : comme tous les investissements sont effectués avec des crédits, à combien se monte la dette par habitant ?

**Le Maire** n'est pas d'accord avec ce qui vient de se dire. Il a été dit avant qu'il y a plusieurs projets pour lesquels le Conseil communal a cherché des financements, dont CHF 300'000.- pour ce bâtiment. Pour le présent crédit, il ignore quelle sera la répartition par habitant. Il n'a pas de chiffres exacts à donner et s'il communique un mauvais montant, on va le lui reprocher. Il convient que la dette communale était plutôt basse à Bonfol et moyenne à Beurnevésin et qu'aujourd'hui elle est plutôt assez élevée, mais un nombre important de choses a été réalisé ces dernières années. Il y a 20-30 ans, peu de choses ont été faites. Maintenant le retard est rattrapé, mais les coûts sont beaucoup plus élevés. La dette est soit élevée, mais à l'exception de quelques rues et du bâtiment de l'école, les infrastructures communales sont en état. Le Conseil communal doit être prudent, mais des demandes de soutien sont régulièrement faites. Il ajoute qu'il semble que les comptes 2025 devraient être meilleurs que prévu.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

**L'Assemblée accepte à la majorité la consolidation du crédit de construction de CHF 420'000.- relatif aux travaux de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers.**

Le Président remercie **François Minger** et **Thomas Plumey** pour les présentations et leur travail et il les libère.

## **5. Divers**

**Claude André** : Le Conseil communal souhaite informer l'Assemblée sur la 2<sup>ème</sup> étape de réfection et de modernisation des rues Dos les Perrières et St-Fromond. Un plan est projeté.

Cet investissement fait partie du crédit-cadre de CHF 3'000'000.- accepté par l'Assemblée du 13 décembre 2021.

Suite au traitement des oppositions, ainsi que par leur levée par le Département de M. le Ministre David Eray et en respectant le délai de recours possible, la Commune a obtenu le feu vert pour réaliser le projet.

Les deux rues seront mises en zone 30 km/h et la rue Dos les Perrières sera interdite aux poids lourds. Le 2 mars dernier, les travaux ont débuté par le raccordement des eaux usées au SEVEBO. Dans les 3 rues, les eaux claires seront séparées des eaux usées.

Les entreprises adjudicataires sont l'entreprise Donzé pour le génie civil et la pose du réseau souterrain et l'entreprise du Gaz pour le réseau d'eau potable. De plus, les partenaires suivants seront



également occupés sur le chantier : BKW Energie SA pour l'éclairage public et privé, Swisscom pour la mise à jour de leur réseau et le SEV pour le changement de la conduite principale qui relie les communes entre elles.

D'avance, le Conseil communal s'excuse auprès des riverains et des citoyens pour les désagréments causés pendant les travaux.

Un second plan est projeté. Il communique le planning prévu pour la réalisation de ces travaux, soit :

Phase 1 : du 2 mars à mi-avril, traversée de la route cantonale pour le raccordement des eaux usées au SEVEBO.

Phase 2 : mi-avril à mai-juin, réfection de toute la rue Dos les Perrières.

Phase 3 : mai-juin à fin juillet : réfection du carrefour entre les rues Dos les Perrières et St-Fromond avant les vacances d'été.

Phase 4 : mi-août à fin septembre, secteur intermédiaire.

Phase 5 : début à fin octobre, finition des travaux.

La pose du tapis final devrait être réalisée début novembre. En fonction de la météo, ce travail pourrait être reporté au printemps 2027.

Les Autorités communales présentent d'ores et déjà leurs excuses pour les désagréments occasionnés et remercient chaleureusement les habitants pour leur patience et leur compréhension.

Elles remercient également les services de l'Etat, les partenaires BKW, Swisscom et SEV, les entreprises, le bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey, l'entreprise Technopoli et Technoparc, ainsi que l'administration communale pour les discussions et leur coopération sur ce projet.

**Bernard Rohrbach** informe que le pont de la route de Coeuve donne quelques soucis, car il présente une importante surélévation. Une intervention sera faite auprès du bureau d'ingénieurs pour tenter de niveler la pente sur la longueur. En effet, selon le projet, le pont descend plus bas que le niveau du terrain derrière la rivière, ce qui provoque un dos d'âne qui ne sera pas agréable pour la circulation. Une fois cet ouvrage terminé, les travaux de réfection du pont du Moulin débiteront au début de l'été. Un réaménagement du centre du village est également à l'étude, car un plateau surélevé est prévu dans le projet entre le carrefour de la fontaine du crapaud et la villa CISA, pour renvoyer les eaux sur la route cantonale en direction de la Commune. Il a donc été proposé de faire un rond-point pour dévier l'eau avant d'arriver à la villa CISA. Devant le kiosque, un rehaussement sera également aménagé et il sera profité de faire une synergie entre ce chantier et le réaménagement des alentours du bâtiment communal, car des aménagements sont prévus jusque vers la Commune.

De plus, dès le mois d'avril, le Canton réalisera une 3<sup>ème</sup> étape de goudronnage de la route cantonale. Les travaux débiteront après l'emplacement prévu du rond-point et ils se prolongeront en direction de la gare. La réfection du secteur allant du restaurant La Boutique de l'Apothicaire jusqu'au rond-point est reportée à l'année prochaine.

**Le Maire** informe que les travaux du remaniement parcellaire touchent à leur fin. La route de Coeuve est ouverte depuis lundi et les changements de conduites en direction du Rételat et de la ferme Lima-cher vont être réalisés. Après ces travaux, le site de remblayage à Es Fondrains devrait être remis en état, ensuite il n'y aura plus que des finitions. Le remaniement parcellaire devrait se terminer cette année et jusqu'à ce jour, les crédits et les budgets sont respectés.

**SS** : durant les travaux de réfection des rues Dos les Perrières et St-Fromond, par où passeront les camions pour aller à la rue de la Scierie et à la CISA ?

**Claude André** : les camions passeront par la rue Sous les Chênes et ils pourront toujours emprunter la rue de St-Fromond durant les travaux, car elle ne sera pas complètement fermée à la circulation.

Si **SS** comprend bien, durant les travaux, la route qui passe devant sa propriété ne sera pas une auto-route ?



**Le Maire** ce ne sera pas une autoroute, mais ponctuellement il pourrait y avoir un peu de trafic.

**SS** propose de poser temporairement des gendarmes couchés, pour la sécurité des cyclistes et des enfants qui sortent de la forêt.

**Le Maire** prend note de cette remarque, mais il indique qu'il y a quelques chemins du remaniement qui pourraient potentiellement être utilisés, mais rien n'est défini. Il y a eu des discussions avec Technopoli pour éventuellement passer chez eux. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'y a pas beaucoup de trafic lourd journalier qui se rend dans la zone industrielle.

**VC** indique qu'il y a beaucoup de trafic sur la route devant chez ses voisins **SS** et **JCP**. Il y a des voitures, des frontaliers, des camions DPD.

**JCP** propose de poser un panneau en haut de la rue pour diriger les camions sur la route en direction de la CISA, car ils descendent vers chez eux.

**Le Maire** n'a jamais vu des camions passer par là. Il y a bien entendu des camions qui se rendent sur le site de la DIB, mais les travaux seront bientôt terminés.

**JMM** indique que les travaux seront finis d'ici fin avril.

**Le Maire** précise qu'il s'agit de camions verts avec des bennes jaunes.

**JCP** : ce sont des semi-remorques et des camions DPD. Il faudrait donc un panneau pour les diriger.

**Le Maire** informe que **Claude André** en prend note.

**JCP** : le crédit a été voté en 2021 et les travaux seront terminés en 2027. Est-ce que le renchérissement sera compris dans les CHF 3'000'000.- ? Ou, y aura-t-il de nouveau un dépassement ?

**Le Maire** répond qu'il se bat continuellement avec le bureau d'ingénieurs et qu'il y a parfois un peu de tensions. Hier, lors de la séance de chantier, il a demandé un état de la situation. La rue de la Scierie a coûté un peu plus de CHF 900'000.- et pour le reste des travaux, avec les changements de conduites et autres, il reste une marge de manœuvre d'environ CHF 400'000.-. Donc à ce jour, tout compris TTC, le montant des travaux se situe à environ CHF 2'600'000.- et les contrats négociés au forfait ont été signés hier. Le crédit devrait être respecté et s'il reste un peu de marge, une réfection partielle de la rue Rière la Rangier qui pose problème (candélabre, canalisations et terrain en mouvement) pourrait être prévue. Cette rue est privée, mais le propriétaire est prêt à la céder à la Commune.

**FM** : la rue Dos les Perrières sera interdite aux camions et ils devront passer par la rue Sous les Chênes. Il demande aux Conseillers s'ils sont déjà montés dans un camion, car le passage vers chez **M** est très étroit et de plus, si un camion doit venir livrer du mazout chez ses voisins qui chauffent au mazout, comment fera-t-il ?

**Le Maire** : pour ceux qui connaissent le projet, le Conseil communal souhaitait acheter le coin de la propriété Benz, ce qui a été refusé. Il y a eu des oppositions au projet et désormais, il n'y a plus le choix que de passer par la rue Sous les Chênes. Lorsque la chimie est venue il y a une vingtaine d'années, il y avait des projets qui ont été étudiés et la population ne voulait pas de camions chez elle. La piste à l'extérieur du village qui a été construite sera démolie dans une année et le Conseil communal est donc dans l'obligation de faire avec ce qu'il a à disposition.

En raison du gabarit routier, toute la rue qui sera rénovée sera mise en zone 30 km/h. Une interdiction aux camions longs a été négociée et une signalisation adéquate sera mise en place, ceci afin d'éviter que des camions restent bloqués dans le carrefour. Lors d'une séance d'information, deux propositions ont été soumises et elles ont toutes les deux, été refusées par les riverains. Il y a eu des oppositions, raison pour laquelle le dossier a traîné plus d'une année. Les décisions ont été rendues début



décembre par le Canton et les délais d'opposition couraient jusqu'en février avec les fêtes. Les oppositions étant désormais traitées, les travaux peuvent commencer mais il n'y a pas d'autres solutions.

Peut-être qu'un jour, un accord sera trouvé pour agrandir le carrefour, mais en l'état actuel des choses, ce n'est pas le cas.

**FH** : lors de la discussion concernant le réaménagement des alentours du bâtiment, il a été dit que la route serait réduite à la hauteur du carrefour pour ralentir le trafic. Elle relève que la semaine dernière, un très grand camion venu faire une livraison sur le chantier Moser vers chez elle a dû faire une marche arrière jusque sur la route cantonale. Selon elle, il faut réfléchir à ces choses pour l'avenir du centre du village rénové. De plus, certains camions ne veulent pas passer entre les Trois Rois et la maison **M**.

**Le Président** : à l'époque une demande avait été faite pour avoir un autre chemin et il avait été indiqué que la route Sous les Chênes était trop dangereuse par rapport au chemin de l'école et aux personnes qui se rendent dans les commerces et que l'autre chemin vers chez **FM** était trop compliqué. Le Canton et la Confédération ont répondu que le chemin qu'il proposait ne serait jamais accepté et qu'il fallait sécuriser la rue Sous les Chênes. Le Conseil communal peut être sollicité pour sécuriser cette route, mais les instances supérieures n'ont rien fait pour améliorer la situation.

**Le Maire** complète en disant que pour le carrefour Dos les Perrières-rue de St-Fromond, le Conseil communal aurait pu passer en force avec une expropriation et imposer la giration qui était validée par le Canton, mais ce n'était pas le but. Il regrette qu'un accord n'ait pas pu être trouvé, mais peut-être que dans quelques années cela se fera.

**GN** : concernant le remaniement, il y a des conduites qui ont été posées vers chez elle et la partie en macadam s'affaisse. Est-ce que cela sera refait dans le cadre du remaniement ? Car sinon c'est la Commune qui devra payer pour la réfection de cette route.

**Le Maire** ne connaît pas le détail des finitions. Il y a des discussions pour la sécurisation du pont **CJ** et des finitions doivent encore être effectuées dans le secteur. De plus, la conduite d'eau n'est pas encore branchée. Il rappelle que le remaniement a déjà fait beaucoup de travaux jusqu'au village, mais ce n'est pas à lui de refaire des routes communales. Il ne peut pas donner de réponse ce soir.

**Le Président** confirme que des travaux doivent encore être réalisés dans ce secteur.

**MM** souhaite connaître la position de la Commune suite aux oppositions qui ont été faites à l'aménagement d'une place de pétanque.

**Le Maire** informe l'Assemblée du projet de place de pétanque sur les espaces de détente dans le lotissement Sur le Rételat. Une proposition a été faite qui n'aurait pas coûté cher, mais le Conseil communal a décidé de consulter les riverains. Il n'a pas encore le détail de tous les retours, mais il semble que cela soit négatif.

**YN** : lors des travaux réalisés à la DIB, il avait été dit que la chimie réparerait la route. Qu'en est-il ?

**Le Maire** : la chimie participera à hauteur de CHF 70'000.- (de mémoire) à la pose de la couche finale du macadam de la rue de la Scierie. Le tapis final sera posé lorsque tous les travaux seront réalisés. Il précise que la chimie a toujours respecté ce qui a été discuté. Il demande un peu de patience, car les travaux seront bientôt terminés.

**MB** : le 8 décembre 2025, une question a été posée par « **SF** » concernant Part'Âge. Il semble que sur le budget 2026, l'Action sociale ne participe plus. Est-ce juste ?

**Le Maire** n'a pas les chiffres avec lui, mais de mémoire le budget cantonal de l'Action sociale est d'environ CHF 170-175 millions pour toute la partie sociale et la Commune de Basse-Vendline, dans son budget, prévoit CHF 600'000.- pour la crèche et elle avait en 2023 CHF 150'000.-, puis CHF 190'000.- en 2026 pour le foyer de jour. La Commune avance cette somme totale et à la répartition



# Commune mixte de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

des charges 2025, le décompte 2023 a été pris en compte, car il y avait du retard. Une somme d'environ CHF 600'000.- a donc été remboursée à la Commune. Les remboursements arrivent toujours, mais avec deux ans de retard.

**MB** : au mois de juin 2025, les comptes 2024 ont été acceptés. **Grégory Hürlimann** annonçait CHF 227'000.- de bénéfice et après le vote, le **Maire** a annoncé qu'il y aurait eu un bénéfice de CHF 500'000.-, mais qu'il a été ramené à CHF 227'000.-, à la suite d'une correction de l'Action sociale de CHF 272'000.-.

**Markus Schwendimann** précise que l'Action sociale a changé son mode de calcul.

**Le Maire** : l'Action sociale coûte extrêmement cher pour les Communes. Cette question est enregistrée et une réponse sera donnée à la prochaine Assemblée.

Selon **MB**, on ne trouve pas ce montant dans les comptes et ce n'est pas normal. Dans le compte 5799 « Participation à charge de la commune », on parlait de CHF 272'000.- qui n'apparaissent pas. Dans le budget 2024, il y a une somme d'environ CHF 300'000.- (*effective 373'750.-*) et au moment des comptes, la somme passe à CHF 600'000.- (*effective 627'182.56*). En faisant un calcul, c'est là qu'on les trouve. Ils y figurent, mais ils n'apparaissent pas lorsqu'il parcourt les chiffres avant l'Assemblée. Il indique qu'il ne va donc pas poser de questions.

**Le Maire** : aucun chiffre n'a jamais été changé après une Assemblée.

**MB** répond qu'il n'a pas dit cela. Le 11 novembre 2025, lorsque la reprise du Centre Part'Âge a été présentée, le **Maire** a déclaré que l'enveloppe globale était de CHF 180 à 190'000.-.

**Le Maire** : c'est ce qui est repris à la répartition des charges. Une somme de CHF 190'000.- est acceptée par le Canton et s'il y a du déficit, il reste à la charge de la Commune. Selon lui, au budget 2026, une somme de CHF 190'000.- figure pour le foyer de jour.

**MB** : selon lui, c'est une somme de CHF 241'270.- qui figure au budget 2026.

**Le Maire** prend note de ces remarques et une réponse sera donnée à la prochaine Assemblée.

**MB** : ce centre accueille 14 personnes sur 3 jours et il y a CHF 176'000.- uniquement pour les salaires. Cela laisse songeur.

**Le Maire** : pour l'Hôpital du Jura, les salaires représentent le 75 % des frais de fonctionnement. Pour le foyer de jour, il n'y a pas besoin d'équipements particuliers. Il y a un bus et un bâtiment et principalement des salaires. Les comptes seront présentés au mois de juin et l'on pourra alors voir les chiffres.

**MB** : le budget a été accepté et 12 jours après il y a eu une augmentation de CHF 60'000.- et **Markus Schwendimann** qui fait partie de la Commission ne le savait pas.

**Le Maire** : selon lui ce n'est pas possible, dans le budget 2026, une somme de CHF 190'000.- figure pour le foyer de jour et non à CHF 241'000.-.

**Markus Schwendimann** confirme que **MB** a raison.

**MB** : c'est la première fois que l'on a le détail de ce compte.

**Le Maire** : confirme que le social coûte trop cher, mais cela fait partie de notre vie et nous en aurons tous besoin un jour ou l'autre. Il rappelle qu'il était dans la volonté du Gouvernement du temps du Ministre Jacques Gerber d'avoir de telles infrastructures qui coûtent moins cher qu'un EMS.

**Le Président** informe que des explications seront données à la prochaine Assemblée.

**MB** : relève encore qu'une somme de CHF 3'500.- a été versée pour des bénévoles.

**FM** : on a parlé de passer thermique pour le bâtiment communal et on a voté une somme de CHF 420'000.- pour le hangar des pompiers, ce qui représente CHF 105'000.- par pompier actif dans le



village. Mais il veut parler d'une autre passoire thermique qui est l'école. En effet, certains jours durant l'hiver, il faisait 11 degrés dans les couloirs et 14 degrés dans les classes. Les maîtresses ont apporté des couvertures pour les enfants. Il demande si c'est normal de mettre CHF 1'000'000.- pour le bâtiment communal et CHF105'000.- par pompier et qu'on laisse des enfants avoir froid à l'école et à la crèche. C'est bien de savoir qu'il y a un problème, mais faire quelque chose, ce ne serait pas mal.

**Le Maire** : depuis que les Autorités actuelles sont en place, aucun crédit n'a été soumis, tous les crédits avaient été approuvés avant leur entrée en fonction. Depuis le début de la législature, une priorité est de régler ce problème, mais cela va coûter bien plus qu'un million. Le Conseil communal pensait trouver une solution avec une enveloppe externe pour financer une étude pour connaître les coûts de réfection du bâtiment. De plus, pour la crèche, certains jours il y a jusqu'à 40 enfants pour manger à midi et l'institution est équipée d'une cuisine comme nous avons tous à la maison.

Le Conseil communal est conscient du fait que la situation ne pourra pas perdurer. Pour les températures, **FM** a présenté les situations extrêmes, mais il y a eu des problèmes avec le chauffage et la fuite. Il y a eu également par moments des problèmes liés au bois, au réglage de la chaudière et à son fonctionnement et le bâtiment est effectivement une véritable passoire thermique qui a besoin d'une grande rénovation. Le Conseil communal en est conscient, mais les finances communales ne le permettent pas pour l'instant.

L'entreprise MPS souhaiterait chauffer son bâtiment depuis le chauffage communal. Il salue les personnes qui, dans les années 90 ont mis ce chauffage en place, c'étaient des précurseurs, car c'était le premier du Jura. Maintenant, cette chaudière ne tiendra pas éternellement et il faut donc envisager son remplacement. Il est actuellement examiné si la société Energie du district de Porrentruy, qui a été créée en fin d'année passée, pourrait reprendre en main le chauffage à distance avec un financement participatif de MPS et avec une société partenaire privé/public. Une étude a été faite par Thermobois et le projet coûterait environ CHF 1'000'000.-. La chaudière serait changée dans les 10 prochaines années et remplacée par deux chaudières, une petite et une plus grande pour une capacité de chauffage légèrement supérieure à la capacité actuelle. Des accumulateurs seraient également installés. Actuellement le problème, c'est que dès que la chaudière est arrêtée une heure pour la nettoyer ou qu'elle tombe en panne, il y a immédiatement des téléphones, car malheureusement il n'y a pas d'accumulation pour une réserve d'eau chaude qui pourrait être envoyée dans le réseau. Il remercie **CF** qui l'entretient très bien. Un filtre à particules d'un montant de CHF 90'000.- a dû être installé pour une mise aux normes. Il rappelle que la chaudière avait été installée pour utiliser le bois communal et qu'elle n'avait pas pour but de faire du bénéfice. A la base, ce sont principalement des bâtiments communaux qui sont chauffés. Pour raccorder MPS, la conduite depuis l'école enfantine devra être redimensionnée.

Pour ce projet, il faudra créer une société et trouver le financement. C'est la première étape et cela fait une année que le Conseil communal y travaille. Il y a déjà eu un grand nombre de séances pour développer le projet. De plus, il a toujours promis à la Directrice de la crèche que les locaux seraient améliorés. Pour lui, pour pérenniser cette école, il faudrait fermer les classes de Vendlincourt et regrouper tous les enfants dans un site sécurisé lorsqu'ils sont dehors. Il faudrait également une nouvelle halle de gym. Il indique à **FM** qu'il a peint le diable, mais ce n'est pas entièrement la vérité.

**Markus Schwendimann** confirme que durant 2-3 jours la température dans le bâtiment était effectivement assez basse, mais qu'une semaine plus tard, les enfants étaient en tee-shirt dans les classes.

**HP** : lorsqu'il y a eu le problème de chauffage en fin d'année, ils n'avaient plus de chauffage dans leur bâtiment, car à la suite à d'une fuite, l'eau s'écoulait dans la rivière.



# Commune mixte de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

---

Plus personne ne désirant s'exprimer, **le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation active à cette Assemblée, il souhaite une bonne fin de soirée à tous et toutes et il clôt l'Assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La secrétaire

F. Gasser

S. Chapuis Mehmetaj